

FÉVRIER 2024

Mémoire : Consultations prébudgétaires 2024

Projet Dumont

MAGNETO
INVESTMENTS LP

Projet Dumont

Situé à Launay, près d'Amos en Abitibi-Témiscamingue, le Projet Dumont se positionne parmi les plus importants gisements de sulfures de nickel non exploités à l'échelle mondiale. Il est prêt à entrer en activité, ayant obtenu toutes les principales autorisations environnementales. Ce projet comprend une mine et une usine de traitement (concentrateur) qui devrait produire en moyenne 39 000 tonnes de nickel par an, équivalent à la quantité nécessaire au fonctionnement de 780 000 voitures électriques. Il se hissera ainsi parmi les plus grandes mines de sulfures de nickel au niveau mondial. Sur une durée d'exploitation de 30 ans, le Projet Dumont engendrera des investissements de l'ordre de 3 milliards \$, des dépenses d'exploitation de 10 milliards \$, et créera en moyenne 500 emplois lors des pics d'activités d'exploitation minière.

L'entière propriété du Projet Dumont, ainsi que tous les actifs, autorisations et accords associés, appartient à Magneto Investments Limited Partnership qui est une filiale de la société d'investissement privée Kinterra Capital basée à Toronto. En tant qu'acteur clé, Kinterra Capital joue un rôle déterminant dans le soutien et le développement de Magneto, apportant non seulement des investissements financiers substantiels, mais aussi une expertise stratégique pour guider la croissance et l'expansion de du Projet Dumont.

La principale force du Projet Dumont réside dans son équipe dédiée qui œuvre sur le projet depuis ses débuts. Les membres, présents sur le terrain, possèdent une connaissance approfondie de la réalité régionale et une expertise significative dans l'industrie minière. Le projet a établi des relations de confiance avec les résidents des municipalités avoisinantes, les municipalités elles-mêmes et la communauté Première nation Abitibiwinni, scellant des accords de collaboration et de partenariat avec toutes les parties prenantes. Toutes les autorisations principales, y compris le certificat d'autorisation du gouvernement provincial et une approbation fédérale en 2015, ont été obtenues par le Projet Dumont. Une mise à jour de l'étude de faisabilité a été réalisée en 2019 et une modification du certificat d'autorisation a été émis au printemps 2023 (Décret 714-2023). À cet effet, une nouvelle demande pour l'extension de la durée de validité du décret sera déposée dans les prochains mois.

De plus, le plan de restauration est actuellement analysé par le MRNF. Les coûts de restauration ont été actualisés en 2023 et évalués à 88M\$. Sa validation est requise pour l'obtention du bail minier.

Recommandations

Le Projet Dumont saisit l'opportunité des consultations pré-budgétaires pour renouveler et formuler des recommandations clés au gouvernement du Québec, notamment :

1. Promouvoir le développement de la filière de la batterie électrique au Québec en misant sur les minerais critiques et stratégiques en sol québécois, dont le nickel.
2. Favoriser l'innovation à la fois dans l'extraction jusqu'à la troisième transformation du nickel, afin de soutenir une chaîne d'approvisionnement entièrement québécoise dans ce secteur.
3. Dans le cadre de la réforme de la Loi sur les mines, réduire le fardeau administratif des entreprises minières en assurant un traitement plus fluide et rapide des dossiers au sein des ministères, et en renforçant le soutien gouvernemental à cette industrie névralgique pour la transition énergétique et l'électrification des transports.

Demande

Le Projet Dumont demande au gouvernement le raccordement du site aux services de distribution d'Hydro-Québec et l'allocation d'un bloc énergétique, reconnaissant ainsi le rôle essentiel de l'industrie minière dans l'économie du Québec et la transition énergétique.

Des discussions quant à la construction d'une ligne électrique reliant le Projet Dumont à la ligne Figury-Palmarolle ont lieu depuis 2013. Bien que ce projet ait été mis sur pause en attendant le début des travaux d'exploitation, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec doivent prendre en compte les besoins futurs de la mine dans leur planification financière et stratégique des lignes électriques au nord de l'Abitibi-Témiscamingue.

Depuis l'adoption de *la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité*, nous sommes confiants que le gouvernement du Québec sera en mesure d'octroyer les blocs de puissance nécessaire afin de soutenir l'industrie et le développement économique du Québec. Projet Dumont étant un projet ambitieux, réponds aux exigences établies.

Nous sommes confiants que le gouvernement du Québec mettra en place un plan rigoureux afin de pouvoir fournir les moyens nécessaires au Québec et aux industries qui s'y développent.

Rappel

- Les matériaux liés aux minéraux critiques et stratégiques afficheront une croissance rapide dans les années à venir.
- L'évolution vers l'ère numérique, la crise climatique et la volonté gouvernementale de transition vers une économie à faibles émissions stimulent le développement de nouvelles technologies, intensifiant la nécessité d'une relance économique verte au Québec et augmentant ainsi la demande en minéraux critiques et stratégiques.
- La croissance prévue de la demande mondiale d'ici 2050 est significative.
- Le Québec doit sécuriser ses ressources, réduire sa dépendance aux minéraux critiques et stratégiques étrangers, et favoriser l'approvisionnement local.
- La pénurie potentielle de certains métaux représente un risque économique et géopolitique significatif.